

## Informations utiles:

- > le permis de conduire définitif est **valable 10 ans**
- > le **paiement** doit être fait **le jour de la demande**, en espèce ou par Bancontact
  - > si plusieurs membres d'une même famille doivent faire une demande de permis de conduire, il est nécessaire de **prendre un rendez-vous pour chaque membre**

Plusieurs procédures existent:

### 1. Délivrance d'un permis provisoire après réussite de l'examen théorique

#### Quels documents devez-vous apporter?

1. Votre carte d'identité.
2. Une photo d'identité récente, en couleur sur fond blanc.
3. L'attestation de réussite de l'examen théorique (délivrée par le centre d'examen).
4. Le certificat d'aptitude (délivré par l'auto-école) pour le modèle 18 mois, sans guide.
5. Vous devez vous présenter personnellement.

**Coût?** 27,50 €

**N.B.:** depuis le 1er février 2014, lors de la délivrance d'un permis provisoire le guide DOIT S'ENREGISTRER auprès de l'administration communale de sa commune de résidence. Si le guide habite à Saint-Gilles, le citoyen peut se présenter avec une procuration et le permis de conduire du guide (Le document doit déjà être complété et signé!).

### 2. Délivrance d'un permis définitif après réussite de l'examen pratique

#### Quels documents devez-vous apporter?

1. Votre carte d'identité.
2. Une photo d'identité récente, en couleur sur fond blanc.
3. L'attestation de réussite de l'examen pratique (délivrée par le centre d'examen).
4. Le permis de conduire provisoire.
5. Pour la réussite des catégories C et D, une sélection médicale délivrée par un médecin du travail doit être présentée et le certificat d'aptitude professionnel, si le code 95 est nécessaire sur le permis.
6. Vous devez vous présenter personnellement.

**Coût?** 27,50 €

### 3. Enregistrement et échange d'un permis européen (Espace Économique Européen)

#### **Informations utiles:**

- Les ressortissants de l'Espace Économique Européen peuvent procéder à l'enregistrement et/ou à l'échange de leur permis de conduire.
- L'enregistrement du permis original est une démarche administrative assez simple qui permet d'obtenir par la suite un permis belge, notamment en cas de perte ou de vol.
- L'échange des permis européens n'est pas obligatoire. Il est cependant fortement conseillé.
- L'Espace Économique Européen recouvre les États de l'Union Européenne ainsi que la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein (attention: la Suisse ne fait pas partie de l'E.E.E. Les ressortissants suisses doivent suivre la procédure appliquée aux permis non européens).

#### **Quels documents devez-vous apporter?**

1. Votre carte d'identité.
2. Le permis original et trois photocopies recto-verso couleur.
3. Le permis doit être en cours de validité. Dans le cas contraire, une attestation des autorités qui ont délivré le permis vous sera demandée.
4. Une traduction par un traducteur juré peut être demandée dans certains cas.
5. Une photo d'identité récente et identique, en couleur sur fond blanc pour l'échange.
6. Vous devez vous présenter personnellement.

<b>Coût ?</b>	Enregistrement:	7,50 €
	Échange:	27,50 €

### 4. Échange d'un permis non européen

#### **Quels documents devez-vous apporter?**

1. Votre carte d'identité.
2. Le permis original et trois photocopies recto-verso couleur.
3. Le permis doit être en cours de validité et avoir été obtenu avant la première inscription en Belgique
4. Une traduction par un traducteur juré, faite en Belgique, peut être demandée dans certains cas.
5. Une photo d'identité récente, en couleur sur fond blanc.
6. Vous devez vous présenter personnellement.

**Coût?** 27,50 €

N.B.: Si le permis étranger original est reconnu en vertu de conventions internationales, il peut être procédé à son échange.

Procédure:

- 📄 Dans un premier temps, le permis est transmis à la police fédérale pour un contrôle d'authenticité.
- 📄 Dans un second temps, et après avoir reçu un avis favorable de la police, une convocation est envoyée au titulaire du permis. Lorsque celui-ci se présente, il peut être procédé à la délivrance du permis de conduire belge. Dans quel délai? Un délai de 6 à 8 semaines est nécessaire.

**N.B.:** L'échange des permis étrangers est obligatoire.

## **5. Délivrance d'un duplicata de permis de conduire définitif / provisoire**

**Plusieurs cas peuvent se présenter:**

1. Perte ou vol de son permis définitif / provisoire belge.
2. Perte ou vol de son permis européen, préalablement enregistré.
3. Échange d'un ancien modèle.
4. Renouvellement des catégories C et D.

**Quels documents devez-vous apporter?**

1. Votre carte d'identité.
2. Une photo d'identité récente, en couleur sur fond blanc.
3. Dans le cas d'une perte ou d'un vol, une attestation de perte ou de vol délivrée par la police.
4. Pour l'échange d'un ancien permis, celui-ci est requis.
5. Pour le renouvellement des catégories C et D, une sélection médicale délivrée par un médecin du travail doit être présentée.
6. Vous devez vous présenter personnellement.

**Coût?** 27,50 €

## **6. Délivrance d'un permis de conduire international**

**Quels documents devez-vous apporter?**

1. Votre carte d'identité.
2. Votre permis national belge ou européen. (N.B. : s'il s'agit d'un permis de conduire européen, il faudra d'abord qu'il soit enregistré !)

3. Une photo d'identité récente en couleur sur fond blanc.

4. Vous devez vous présenter personnellement.

**Coût?** 23,50€

**Validité?** 3 ans